



Vente moteur hors bord ne fonctionnant pas

Par **xabibasque**, le 27/11/2011 à 09:25

Bonjour,

j'ai fait l'acquisition via un professionnel d'un moteur occasion hors bord d'une valeur de 2500 euros.

Ce professionnel me propose une garantie d'un an pièces et main d'oeuvre et se proposent moyennant finance 650 euros de m'installer ce moteur sur la cote basque

Celui ci faisant le déplacement de l'ile et vilaine jusqu'à bayonne.

Aujourd'hui 20 jours après ce moteur ne fonctionne pas correctement à des ratés, et il me manque des pièces qu'il avait oublié hélice et joint capot moteur à ce jour ,je n'ai rien reçu .

Il ne veut pas se déplacer pretextant la distance et à ce jour ne me répond plus au tel

Que dois je faire légalement pour pouvoir assigné ce monsieur en justice

merci xavier

Par **pat76**, le 27/11/2011 à 16:18

Bonjour

Vous lui envoyez une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous le

mettez en demeure de remplir correctement sa partie du contrat car il a une obligation de faire et de résultats.

Vous lui préciser que si le litige n'est pas réglé au plus tard dans les 15 jours à la réception de votre lettre, vous l'assignerez devant la juridiction compétente au visa des articles 1142 et 1147 du Code Civil et que de ce fait vous ne manquerez pas de réclamer des dommages et intérêts.

Vous ajouter que vous allez informer les services de la répression des fraudes sur l'attitude du vendeur.

Vous garderez une copie de votre lettre.